



L'Espagne fait du lobbying pour réduire l'accès des agrumes sud-africains au marché européen

L'Afrique pèse de plus en plus sur le marché mondial des agrumes. Sur la dernière décennie, les expéditions ont progressé avec la hausse de la récolte et les facilités commerciales. Une situation qui peut engendrer sur certains marchés, des affrontements avec les autres acteurs mondiaux.

En Espagne, le gouvernement est déterminé à réduire le poids de l'Afrique du Sud sur le marché européen des agrumes. Dans une lettre datant du 30 septembre dernier, les ministres de l'Agriculture et de l'Industrie ont appelé la Commission européenne (CE) à ne faire aucune concession supplémentaire aux pays d'Afrique australe qui exportent leurs agrumes vers la zone communautaire, dont au premier rang, l'Afrique du Sud.

Ceci dans le cadre de la prochaine révision de l'Accord de partenariat économique (APE) signé entre l'UE et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), signé en juin 2016 pour une période de 10 ans.

Grâce à cette entente commerciale, l'Afrique du Sud profite à l'image du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, de la Namibie et d'Eswatini, d'un accès sans droits de douane et sans contingent (sans limitation de volume) au marché européen.

Pour la filière agrumes sud-africaine, l'accord a été une véritable aubaine et a permis d'augmenter l'exportation de toutes ses catégories de fruits vers la région. L'UE absorbe ainsi 42 % des expéditions totales de pamplemousses et 44 % des expéditions d'oranges d'Afrique Sud.

Face à cette percée, qu'elles perçoivent comme une menace à leur part de marché, les autorités espagnoles ont demandé à la CE de considérer les agrumes comme un produit « sensible » face aux importations en provenance de pays tiers.

Par ailleurs, celles-ci ont exhorté l'institution à rester « vigilante » quant aux conditions phytosanitaires d'introduction des agrumes sur le territoire de l'UE.





Citant des résultats de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) rendus publics au début du mois de septembre, le gouvernement espagnol souligne la difficulté de la nation arc-en-ciel à appliquer de manière correcte des mesures suffisantes pour prévenir l'entrée sur le territoire européen du faux carpocapse (False Colding Moth), bête noire pour l'industrie sud-africaine.

Dans cette optique, l'exécutif a notamment plaidé pour l'instauration d'un système basé sur le traitement par le froid des agrumes comme exigence pour les importations d'agrumes en provenance des pays où le parasite est présent.

Pour rappel, l'Espagne est le premier exportateur mondial d'agrumes avec 4 milliards \$ engrangés en 2019/2020 et compte pour 60 % de l'offre totale en agrumes de l'UE. Le marché communautaire a absorbé 90 % des exportations d'oranges de l'Espagne et 93 % de ses expéditions de mandarines.

Lien article : <https://www.agenceecofin.com/fruits/0510-92085-l-espagne-fait-du-lobbying-pour-reduire-l-acces-des-agrumes-sud-africains-au-marche-europeen>

